

Le nouveau titulaire du poste de vérificateur général, M. Kenneth Dye, perpétue la tradition louable—bien connue à la Chambre—de M. J. J. Macdonell, fonctionnaire qui a innové par rapport aux anciens vérificateurs généraux en élaborant des systèmes visant à prévenir les résultats désastreux dus à la mauvaise gestion des ministères gouvernementaux.

Nous connaissons tous fort bien le système de vérification d'ensemble mis au point par M. Macdonell qui, d'après tous les renseignements que j'ai pu obtenir, continuera à être appliqué durant le mandat du nouveau vérificateur général. La vérification d'ensemble n'est pas une chose à laquelle on peut procéder de façon superficielle. Elle va plus loin que l'analyse vérificative menée par les vérificateurs du secteur privé car il faut que le Parlement s'assure que les initiatives des ministères gouvernementaux et sociétés de la Couronne soumises à l'examen du vérificateur général, satisfont aux critères d'économie, d'efficacité et de logique au chapitre des dépenses.

En ce qui concerne l'Eldorado Nuclear, le comité permanent des comptes publics a recommandé, en fait, que cette société de la Couronne soit soumise à une telle vérification d'ensemble. Il serait regrettable que la société des Postes, qui a puisé jusqu'à présent des centaines de millions de dollars tous les ans dans le Fonds du revenu consolidé afin de financer ses activités, soit maintenant remplacée par une société de la Couronne qui, si nous examinons attentivement le budget du 28 octobre de l'an dernier, entraînera une hausse substantielle des écrits postaux.

A mon avis, peu importe que le public soit obligé de casquer, par le biais de taxes, pour financer le monstre monolithique qui a été créé ou, par suite de lois adoptées par le Parlement, qu'une société de la Couronne à laquelle on accordera le droit monopolistique, puise dans les poches des contribuables pour en extirper, par le biais des tarifs postaux, l'argent nécessaire pour financer ses activités. A mon avis, nous avons l'obligation envers le public, de veiller, par l'entremise du vérificateur général, à ce que les fonds publics recueillis comme dans le passé par le biais d'impôts directs, ou comme on prévoit le faire à l'avenir, par le biais de frais obligatoires pour ces services monopolistiques, soient dépensés de façon à satisfaire aux critères d'économie, de logique et d'efficacité.

La notion de vérification d'ensemble mise au point par le bureau du vérificateur général n'est pas fort connue dans le secteur privé et je crains surtout que l'on ne procède jamais à ce genre de vérification pour la nouvelle société de la Couronne. Il est donc d'importance vitale pour la Chambre que notre vérificateur général demeure l'agent vérificateur du service qui remplacera le ministère des Postes du Canada.

M. Dye n'a pas changé d'idée à propos de l'article 31, après avoir rappelé la nécessité de nommer un nouveau vérificateur, mais il a plutôt signalé, dans une lettre au ministre des Postes, qu'il n'était pas rentable de nommer deux vérificateurs. Ayant quitté depuis peu seulement la pratique privée, je crois que M. Dye a encore une fois expliqué au ministre des Postes—si je le signale, c'est que bien qu'il soit déjà intervenu à propos de cet article, le ministre des Postes a négligé de nous annoncer s'il avait reçu ou non la lettre à laquelle j'ai fait allusion—qu'il se rendait compte des risques que comportait la nomination de deux vérificateurs. Il a signalé au comité directeur du comité permanent des comptes publics, ce matin même, que deux inconvénients pourraient en découler. Il peut par exemple y

Société canadienne des postes—Loi

avoir un écart dans les résultats si deux cabinets différents sont engagés pour examiner les mêmes états financiers, et l'on ne veut certainement pas que le rapport de vérification présenté soit incomplet. En outre, il est plus coûteux de confier la tâche à deux vérificateurs qu'à un seul, et pourtant, d'après l'article 31, deux vérificateurs seront bel et bien nommés.

Une autre difficulté sur laquelle le vérificateur général s'est penché est que le court mandat dont il est question au paragraphe 3(1) n'est pas une solution des plus intéressantes et donne lieu à des frais et des dépenses supplémentaires. C'est logique. Combien de cabinets d'experts-comptables ont procédé à l'examen des états financiers d'un ministère des Postes? Fort peu.

● (1520)

Une voix: Une seule.

M. Gamble: Il n'y en a eu qu'un seul, et c'est le bureau du vérificateur général. Est-il logique d'engager des frais pour apprendre à une entreprise privée comment décider des activités d'un ministère des Postes transformé en société de la Couronne? Est-il encore plus logique de multiplier ces frais par deux? Bien sûr que non. Et est-il logique de perpétuer la chose en remplaçant les vérificateurs, en raison du court mandat, tous les deux ou trois ans? Comme je l'ai dit, le paragraphe (1) de l'article 31 prévoit un mandat de deux ans seulement. De toute évidence, c'est absurde. Pourquoi le gouvernement voudrait-il faire assumer aux usagers d'un service de ce genre, des frais supplémentaires par ailleurs inutiles? D'après le vérificateur général, si on ne lui confie pas la tâche de surveiller les activités et de vérifier les états financiers de la société de la Couronne, il est préférable d'engager une seule société privée, et non pas deux, de lui confier un mandat raisonnable.

On peut vraiment se demander pourquoi le gouvernement insiste à ce point pour transformer le ministère des Postes en société de la couronne. La raison en est très simple: le gouvernement veut récompenser un certain nombre d'entreprises à tour de rôle en utilisant le système de l'assiette au beurre. Il ne pense pas à servir les intérêts de la population ou des utilisateurs des Postes. C'est pourquoi le Parlement devrait s'opposer catégoriquement à ce projet.

Le ministre des Postes nous a dit que nous serions récompensés d'avoir attendu la nouvelle loi sur la société de la couronne, qui règlera tous les problèmes en matière de vérification des comptes et qui décidera des tâches du Vérificateur général. Je n'ai pas vu le projet de loi en question puisqu'il n'a pas été soumis à la Chambre. Ce texte, nous ne pouvons l'étudier et encore moins l'adopter. Que dire? Conserver le projet de loi sous sa forme actuelle, pour le moins critiquable, et attendre des améliorations? Tout laisse à penser que l'on ne va rien changer à la version actuelle comme le montre le débat d'aujourd'hui. Nous sommes à la veille d'adopter le projet de loi et on nous propose l'article 31 qui prévoit des dispositions littéralement aux antipodes de ce que le gouvernement devrait faire. J'ai cité tout à l'heure l'exemple de la société Eldorado Nuclear. Sous prétexte d'apporter des changements, le ministre responsable de cette société s'est arrangé pour que le Vérificateur général ne puisse plus se pencher sur les comptes de la société. On peut voir d'après cet exemple—quoiqu'en pensent les députés de l'autre côté—les mesures que le gouvernement compte prendre au sujet des sociétés de la couronne. Tout semble indiquer qu'ils vont continuer à appliquer leur